



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/50/102
9 février 1996

Cinquantième session
Point 95 d) de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/50/617/Add.4)]

50/102. Appui du système des Nations Unies à la science et à la technique en Afrique

L'Assemblée générale,

Confirmant le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement 1/ adopté par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, puis approuvé et réaffirmé par l'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 46/151 du 18 décembre 1991, en annexe à laquelle figure le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90, dont les objectifs prioritaires sont la transformation, l'intégration, la diversification et la croissance accélérées de l'économie des pays africains de manière à les renforcer dans le cadre de l'économie mondiale,

Ayant examiné le rapport du Corps commun d'inspection intitulé "L'appui du système des Nations Unies en faveur de la science et de la technique en Afrique" 2/, et les conclusions et recommandations qui y figurent,

Consciente de l'importance capitale que revêtent pour la croissance et le développement, la science et la technique, notamment les techniques d'information aux fins de la planification, du développement et de la prise de

1/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21 et rectificatifs), chap. VII.

2/ A/50/125-E/1995/19, annexe.

décisions dans les domaines scientifique et technique, ainsi que le renforcement des capacités scientifiques et techniques endogènes,

Consciente également de ce que, pour répondre aux besoins élémentaires, la science et la technique doivent avoir pour objectif fondamental d'instaurer des conditions rendant les personnes vivant dans la pauvreté mieux à même d'accéder aux connaissances et aux techniques, de les comprendre pleinement, de les assimiler et de les utiliser de manière imaginative ainsi que d'en créer de nouvelles, pour satisfaire leurs besoins élémentaires,

Soulignant l'importance de la coopération Sud-Sud pour la promotion de la science et de la technique en Afrique, dans le cadre notamment des modalités de la coopération économique et technique entre pays en développement,

Prenant note des efforts entrepris par les dirigeants africains dans le cadre du Forum présidentiel sur la gestion de la science et de la technique au service du développement de l'Afrique, 1995-2005,

Prenant note du Programme d'action du Caire, adopté le 28 juin 1995 par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa trente et unième session ordinaire 3/,

1. Prend acte du rapport du Corps commun d'inspection intitulé "L'appui du système des Nations Unies en faveur de la science et de la technique en Afrique" 2/ et des observations que le Comité administratif de coordination a formulées à ce sujet 4/;

2. Prie le Secrétaire général de continuer à promouvoir et à exécuter des activités à l'appui de la science et de la technique en Afrique, dans le cadre du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90;

3. Prie également le Secrétaire général, agissant en consultation avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, de faire dans le cadre de l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 devant être réalisé en 1996, des propositions concrètes concernant les activités à entreprendre pour renforcer l'appui du système des Nations Unies à la science et à la technique en Afrique, en tenant compte des vues et des recommandations qui figurent dans les rapports susmentionnés et dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et de lui rendre compte à ce sujet à sa cinquante et unième session.

96^e séance plénière
20 décembre 1995

3/ Voir A/50/647, annexe II, résolution AHG/Res.236 (XXXI).

4/ A/50/125/Add.1-E/1995/19/Add.1, annexe.